



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°07

(Mise en ligne le 24/08/2023)

Réunion du : Mercredi 23 août 2023 (Par voie de visioconférence)

Président : M. MULET Marc

Présents : M. FABIANO Jean Louis

Assiste à la séance : M. PERFETTI Fabio, Juriste

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission des Statuts et Règlements ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **45 Euros**.

INFORMATION MATCH AMICAUX

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	RENCONTRES AMICALES
25/08/2023	20h00	SENIORS	FERNAND BOUTEILLE	US PUYRICARD / PERTUIS
25/08/2023	19h30	U17	CHARPENTIER	ASCJ FELIX PYAT / US 1ER CANTON
26/08/2023	10H00	VETERANS	FERNAND BOUTEILLE 2	US PUYRICARD / BOUC BEL AIR
26/08/2023	09H00 ET 11H30	U11	RAYMOND PITET	CAM PHENIX / USC G. BASTIDE CAM PHENIX / ECTS
26/08/2023	18H30	FUTSAL	CHARPENTIER	MINOTS DE MARSEILLE / JSS BERTHE
26/08/2023	11H00	U14 D1	EGISTE MORINI	BUREL FC / NICE ST SYLVESTRE
26/08/2023	13H30	U12	MONTAURY	ASBBA / FC SAINT VICTORET
26/08/2023	15H00	U12	MONTAURY	ASBBA / JS DES PENNES MIRABEAU
26/08/2023	14H00	U10	J. BOYADJIAN	JSA SAINT ANTOINE / GARDANNE BIVER FC
26/08/2023	18H00	U14	EGISTE MORINI	BUREL FC / FC SEPTEMES
26/08/2023	09H30	VETERANS	ROQUEVAIRE	FC ETOILE DE L'HUVEAUNE / US ENDOUME
26/08/2023	11H00	U15 F	OM CAMPUS T2	O. MARSEILLE / SAINT VICTORET
26/08/2023 AU LIEU DU 28	11H00	U17	J. BOYADJIAN	JSA SAINT ANTOINE / FC ROUSSET
26/08/2023	11H00	U14	JAMBAY	AS BUSSERINE / AS BUSSERINE
27/08/2023	11H00	U15	JAMBAY	AS BUSSERINE / AS BUSSERINE
27/08/2023	15H00	SENIORS F	OM CAMPUS T2	O. MARSEILLE / NIMES
27/08/2023	11H00	U18	SEVAN	UGA ARZIV / ASPPT MARSEILLE
02/09/2023	14H00	U10	MICOUCOLIER BEL AIR	SALON BEL AIR / ISTRES FC – PENNES MIRABEAU
02/09/2023	10H00	U18	ALEX CAUJOLLE	ASPTT MARSEILLE / GR LUYNES SPORT AIX U.
02/09/2023	15H00	U13 CRITERIUM	JEAN BOUIN	SMUC / GARDIA CLUB
02/09/2023	18H30	FUTSAL	CHARPENTIER	MINOTS DE MARSEILLE / BEAUCAIRE
02/09/2023	11H00	U14	JAMBAY	AS BUSSERINE / AS BUSSERINE
02/09/2023	DE 8H A 20H	U10 A U15 U19	ST LOUP LA GARDANNE	ASM ST LOUP / MGCB FC - USC G. BASTIDE - AUBAGNE FC
03/09/2023	11H00	U16	JAMBAY	AS BUSSERINE / AS BUSSERINE
03/09/2023	09h30	U16 D1	TERRAIN D'HONNEUR	US VENELLES / AUBAGNE FC
03/09/2023	10H00	U14 D1	TERRAIN ANNEXE B	US VENELLES / ACADEMIE DES ALPES
03/09/2023	13H00	U15 D2	TERRAIN ANNEXE B	US VENELLES / CARNOUX FC
09/09/2023	11H00	U15	JAMBAY	AS BUSSERINE / AS BUSSERINE
09/09/2023	10H00	U9	ALEX CAUJOLLE	ASPTT MARSEILLE / MARGNANE GIGNAC FC
09/09/2023	15H00	SENIORS F / U18 F	FOURRAGERE	FAM / FAM
09/09/2023	13h00	U11	JEAN BOUIN	SMUC / LA ROUVIERE
09/09/2023	14H00	U10	J. BOYADJIAN	JSA ST ANTOINE / BERRE SC
09/09/2023	14H30	U13	JEAN BOUIN	SMUC / MAZARGUES
09/09/2023	14H00	U13 CRITERIUM	TERRAIN D'HONNEUR	US VENELLES / SO CAILLOLS
10/09/2023	11H00	U16	JAMBAY	AS BUSSERINE / AS BUSSERINE
10/09/2023	14H00	U11 CRITERIUM	TERRAIN ANNEXE B	US VENELLES / SO CAILLOLS
16/09/2023	10H00	U9	ALEX CAUJOLLE	ASPTT MARSEILLE / LUYNES SPORT

16/09/2023	15H00	U13 CRITERIUM	JEAN BOUIN	SMUC / CARQUEIRANNE
16/09/2033	13H30	U11	JEAN BOUIN	SMUC / LA BLANCARDE
16/09/2023	11H00	U13 CRITERIUM	TERRAIN D'HONNEUR	US VENELLES / FC BLANCARDE CHARTREUX
17/09/2023	11H00	U13	JEAN BOUIN	SMUC / BUREL FC
02/10/2023	9H30	VETERANS	JEAN BOUIN	SMUC / US ENDOUME

Le Président de la séance :
M. MULET Marc



Le secrétaire de séance :
M. FABIANO Jean Louis

